



Fossoy,
Le 11 décembre 2025

Objet : Convocation au Comité Syndical (2^{ème} séance)

Madame, Monsieur,

Suite à l'absence de quorum au comité syndical du mercredi 9 décembre 2025, nous n'avons pas pu délibérer légalement sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

En effet, les délégués du PETR - UCCSA présents étaient majoritairement membres du comité de direction de la Maison du Tourisme et ne pouvaient donc pas prendre part au vote concernant les délibérations de cette dernière.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales, une deuxième réunion est nécessaire et se tiendra le :

Mercredi 17 DECEMBRE 2025 à 17h00
Salle de réunion – Ferme du ru Chailly à FOSSOY

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Maison du Tourisme « Les Portes de La Champagne » : Cotisations 2026
3. Informations diverses
4. Questions diverses

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Olivier DEVRON,
Président du PETR - UCCSA